

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COMMUNE DE TERRASSON LA VILLEDIEU situé sur la commune de TERRASSON LAVILLEDIEU.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Procédure et forme de marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Rôti de porc (Sans que cette information n'ait une valeur contractuelle, il sera commandé 35kg de rôti par commande au minimum. Le rôti doit être ficelé. ) (réponse le 16/02/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 105Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Saucisse de porc (Sans que cette information n'ait une valeur contractuelle, il sera commandé 37 Kg de saucisse type "Chapolatas" (environ 55g par unité soit environ 600 pièces) par commande au minimum. ) (réponse le 16/02/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 37Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Saucisse de Toulouse (Sans que cette information n'ait une valeur contractuelle, il sera commandé environ 38kg de saucisse de Toulouse (environ 110g par unité soit environ 400 pièces) par commande au minimum.) (réponse le 16/02/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 76Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Sauté de porc (Sans que cette information n'ait une valeur contractuelle, il sera commandé 35kg de sauté de porc par commande, au minimum. Le sauté de porc doit être sans os. ) (réponse le 16/02/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 70Kg - 7 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueront à un rythme : non précisé

### **Modalités de livraison :**

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Livraison au restaurant scolaire entre 7h00 et 8h30 impérativement. Contact : Stéphane Combeau : 05.53.50.10.64.

### **Spécifications complémentaires :**

La paiement sera fait par mandat administratif selon la réglementation en vigueur.

### **Date limite de remise des offres :**

16/02/2026, à minuit.

## **Article 2 : Durée du marché**

Le marché est conclu pour la période du 02/03/2026 au 29/05/2026

## **Article 3 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

**Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (Un nombre d'intermédiaire supérieur à 1 n'entraîne pas l'irrégularité de l'offre. L'absence d'intermédiaire obtient la meilleure valorisation du critère.) – 50%
- Prix (Prix fixe en € HT au Kg) – 50%

**Modalités d'attribution :**

Cascade - 2 attributaires maximum

**Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

**Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

**Coordonnées de l'acheteur :**

- COMMUNE DE TERRASSON LA VILLEDIEU
- Jean Bousquet
- Avenue CHARLES DE GAULLE
- 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
- Responsable des achats : Charlène Rebière
- Téléphone : 05 53 51 47 00
- Courriel : marchespublics@ville-terrasson.com

**Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif : Périgueux

26/01/2026